

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	9 (1947-1950)
Heft:	3
Artikel:	Mallet Du Pan et le maréchal de Castries
Autor:	Chapuisat, Edouard
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1002623

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MALLET DU PAN ET LE MARÉCHAL DE CASTRIES

par

Edouard CHAPUISAT *

Mallet Du Pan avait défendu à Genève la cause des *natifs* qui vivaient en cette ville sans y jouir d'aucun droit. A Paris, on le voit, au contraire, prendre parti pour la monarchie que les révolutionnaires entendent décapiter. Il se dit « républicain-monarchiste » : il ne peut jeter loin toutes les traditions de la République de Genève, mais il s'indigne du terrorisme sévissant en France et souhaite pour ce grand pays un régime semblable à celui de l'Angleterre, soit une monarchie constitutionnelle.

Par son courage, Mallet Du Pan s'est acquis de précieuses sympathies. Par sa rude franchise, il s'est attiré des haines féroces. Le conventionnel Brissot de Warville le dénonce, au mois de mai 1790, au Comité des recherches. Les anciennes menaces ressuscitent. On le présente comme un suppôt du despotisme. Il n'en faut pas davantage pour que la foule tente d'incendier la maison où il habite.

Le 10 septembre 1791, il prend dans le *Mercure* la défense de Louis XVI : « Je ne suis pas né sous sa domination ; je donnerai mon sang pour le maintien d'un gouvernement républicain qui a formé mon enfance, mes inclinations, mon caractère. Mais je m'honore, avec tout ce que les Etats libres comptent d'hommes généreux, de verser des larmes sur le sort d'un roi qui ne peut ni me récompenser, ni me punir¹ ».

Malgré de sinistres aventures, il tient bon, écrit, réfute, attaque. En 1792, il est contraint de renoncer au journalisme,

* Communication présentée le 27 novembre 1949.

¹ Voir Bernard MALLET, *Mallet Du Pan and the French Revolution* (Londres, 1902), p. 127, n° 1.

mais continue à tenir la plume. Il n'est plus journaliste, soit. Mais il demeure à l'écoute de toutes les rumeurs qui montent, sait tout ce qui se chuchote, est au courant de tout ce qui se prépare dans les milieux les plus divers. Aucun fait ne lui échappe.

Louis XVI ne l'ignore pas. Or le pauvre roi-serrurier souhaite vivement trouver un informateur. Pressenti, Mallet Du Pan accepte de partir en mission, d'approcher, si possible, l'empereur d'Autriche et les frères du roi qui réussirent à passer la frontière sans trop se préoccuper de leur aîné qui coiffa la couronne. Il quitte Paris où d'aucuns louaient naguère ses talents, mais où la Révolution ne lui a pas ménagé les plus cruels embarras : tous ses biens sont confisqués, trois décrets de prise de corps ont été prononcés contre lui ; cent quinze dénonciations sont venues l'envelopper de leurs lugubres avertissements ; non seulement à deux reprises les scellés furent apposés sur ses biens, mais on dirigea contre lui quatre assauts « civiques » !

Inutile de rester sur une place minée où tout travail est rendu impossible. La proposition du roi, au contraire, impose une activité qui correspond trop bien aux idées de Mallet Du Pan pour qu'il puisse l'écartier. Le 21 mai 1792, Mallet Du Pan quitte Paris ; le 24, il est à Genève, d'où il écrit au maréchal de Castries pour le consulter au sujet de cette « mission particulière et secrète ».

La Bibliothèque de Genève conserve 23 lettres, jusqu'ici inédites, de Mallet Du Pan au maréchal de Castries. Il en est six relatives à son importante mission auprès de l'émigration à Francfort¹.

Il ne semble pas qu'avant 1792 Mallet Du Pan ait été en relation avec le maréchal, mais il connaît sa valeur. En 1783, en donnant des renseignements, dans ses *Mémoires historiques* (t. VI, p. 190), sur les promotions au rang de maréchal de France, il avait écrit à propos de Castries : « Le marquis de Castries, lieutenant-général de 1758. L'un des officiers les plus distingués dans la malheureuse guerre de cette époque ; eut le bras cassé à la bataille de Varbourg (*sic*) et l'année précédente

¹ Ms. suppl. 866.

commandait à l'affaire de Clostercamp, immortalisée par le dévouement de M. d'Assas. Après quarante ans de services honorables, ce ministre ne pouvait être oublié. »

Ainsi Mallet Du Pan sait-il devant quelle forte personnalité il est appelé à se présenter. Vraisemblablement, le maréchal n'est point encore tout à fait au courant de la carrière de l'écrivain. Il est donc nécessaire qu'il ne se trompe pas sur l'importance de la tâche confiée à Mallet Du Pan par le roi lui-même. Le souverain a écrit de sa main le document¹ qui doit accréditer son envoyé auprès des Alliés dont l'état-major a ses quartiers à Francfort. Mais Mallet Du Pan, si menacé, trouve dangereux de « traverser cent lieux » de France avec de précieux papiers. Il les fait parvenir à Castries par un messager sûr et les accompagne de la lettre qui suit :

Genève, 24 mai 1792.

Monsieur le Maréchal,

Arrivé ici avant hier, je me prépare à en partir dès les premiers jours de la semaine suivante, pour me rendre en diligence auprès de vous, et pour vous consulter sur l'exécution d'une mission particulière et secrète, au sujet de laquelle j'ai reçu des instructions de S. M. Elle a désiré que j'eusse l'honneur d'en conférer avec vous, on n'a fait en cela que prévenir mes propres vœux et mes intentions. Les mesures de prudence que commandent la situation actuelle du Royaume et l'horrible tyrannie sous laquelle il gémit m'ont séparé d'une personne qui probablement me précédera à Cologne et qui est chargée, Monsieur le Maréchal, de vous présenter mes titres d'autorisation. J'étais personnellement trop observé et trop menacé pour courir le risque de traverser cent lieux en France avec aucun papier de quelque conséquence.

Je désire, Monsieur le Maréchal, beaucoup plus que je ne l'espère, de remplir efficacement les vues éclairées de S. M. Vos conseils, votre concours suppléeront peut-être à la faiblesse de mes lumières. Je ne suis pas le premier à poursuivre le même plan ; plusieurs y ont échoué ou imparfaitement réussi ; mais nul n'aura porté dans cette affaire un zèle plus dégagé de tout esprit de parti, de système

¹ Dans son excellente biographie de Mallet Du Pan, déjà citée, Bernard MALLET reproduit, p. 149, l'introduction écrite de la main de Louis XVI, document conservé dans les archives de la famille Mallet à Londres. Le texte dont il s'agit est ainsi conçu : « La personne qui présentera ce billet connaît mes intentions ; on peut prendre confiance à ce qu'elle dira. » (Voir plus loin, p. 212.)

et d'intérêt ; nul n'est plus convaincu de la justesse des idées de S. M. qui, ayant des agents dans tous les départements, qui, recevant journellement les informations les plus sûres et les plus multipliées, connaît avec certitude les dispositions publiques et ce qu'il faut en craindre ou en espérer, suivant la nature des forces ou des moyens par lesquels on secondera la force extérieure. Le salut de la Monarchie, celui du Roi, de sa famille, des propriétés, des vies, la stabilité de l'ordre à venir qui doit succéder au bouleversement actuel, la nécessité d'abréger la crise et d'affaiblir les résistances, tout concourt à solliciter l'attention et la condescendance des vrais Royalistes pour les voeux de S. M.

Elle redoute avec justice que la guerre étrangère n'entraîne une guerre civile, ou plutôt une Jaquerie. C'est là l'objet de sa plus pénible sollicitude. Elle désire ardemment qu'afin de prévenir des horreurs incalculables, dont on rejette peut-être trop légèrement la possibilité, les Emigrés ne prennent aucune part active ou offensive dans les hostilités ; qu'ils consultent l'intérêt du Roi, de l'Etat, de leurs propriétés, de tous les Royalistes restés dans le Royaume avant l'impulsion de l'honneur et de trop légitimes ressentiments ; enfin, qu'après avoir désarmé le crime par des victoires et dissous une ligue frénétique d'usurpateurs sortis du néant en les réduisant à l'impuissance de résister, on puisse acheminer cette révolution si salutaire à un traité de paix, dans lequel les puissances étrangères et S. M. seront arbitres de la destinée de nos lois et de celles de la nation.

Voilà en substance, Monsieur le Maréchal, les intentions et les désirs de S. M., vous en êtes instruit depuis longtemps, je ne fais ici que vous les rappeler. Les conjonctures ne permettent plus à la sagesse d'en négliger plus longtemps l'examen le plus sérieux. Si j'osais citer ma propre expérience et ce que je crois connaître de la situation des choses et des personnes, je ne serais embarrassé que du choix des preuves qui motivent les représentations de S. M. Tout sera facile dans le présent et dans l'avenir, si l'on s'attache au plan de conduite qu'elle recommande ; *tout se compliquera de périls, d'incertitudes, de difficultés, si l'on s'en écarte.*

C'est à vous seul, Monsieur le Maréchal, que je fais cette communication préalable. Elle vous sera probablement transmise avant mon arrivée par mon compagnon de voyage qui, ayant traversé la Manche, doit se rendre d'Angleterre à Ostende et de là dans la ville que vous habitez.

Recevez l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Maréchal

votre très humble et très obéissant serviteur

MALLET DU PAN

Mallet Du Pan dit à Castries son zèle pour la cause de la monarchie, bien qu'il soit « dégagé de tout esprit de parti, de système et d'intérêt ». En somme, il faut opérer dans les esprits « une révolution salutaire » qui conduise à un traité de paix dont Sa Majesté et les puissances étrangères seraient les arbitres, arbitres aussi « de la destinée de nos lois et de celles de la nation ».

Mallet Du Pan parle de *nos lois*. Ainsi, devant Castries, s'incorpore-t-il, momentanément, aux Français que lui, étranger, entend défendre. Insistant sur son expérience en matière politique, il assure Castries que si l'on tient compte des recommandations de Sa Majesté « tout sera facile dans le présent et dans l'avenir ». Il faut s'attacher au plan qu'Elle recommande ; sinon « *tout se compliquera de périls, d'incertitudes, de difficultés si l'on s'en écarte* ». (Mallet Du Pan n'hésite pas à souligner ces derniers mots.)

Le maréchal est homme à comprendre Mallet Du Pan. Soldat de valeur, il s'est distingué pendant la guerre de Sept ans. Ministre de la marine durant la guerre d'indépendance de l'Amérique du Nord, il connaît les tours et détours de la politique. Lorsque Mallet Du Pan correspond avec lui, il joue un rôle de premier plan dans l'émigration ; mais, comme Mallet Du Pan, il juge que la majorité des émigrés commet maintes erreurs. Dès lors, il soutient les efforts de ce républicain-monarchiste pour tenter de les corriger¹.

De son côté, Mallet Du Pan ne se lasse pas d'apprécier le haut caractère, si digne et si conciliant, de Castries qui avait su gagner le respect du duc de Brunswick, qu'il avait battu à Clostercamp en 1760. Mallet Du Pan tient fidèlement Castries au courant des nouvelles qu'il reçoit et s'ouvre à lui chaque fois que cela lui paraît opportun.

C'est de Francfort-sur-le-Main qu'il adresse au maréchal sa seconde lettre datée du 14 juin 1792, lettre dans laquelle il marque de l'inquiétude. Les Cours étrangères ne lui semblent pas se rendre compte des dangers qui enserrent la France.

¹ Sur Castries, son caractère, son activité aux Indes, voir, en particulier, *Souvenirs autobiographiques d'un émigré*, par le baron DE VITROLLES, et *Bussy et l'Inde française*, par Alfred MARTINEAU.

Francfort sur le Mein, le 14 Juin 1792.

Monsieur le Maréchal,

J'ai eu l'honneur de vous annoncer par une lettre de Genève en date du 24 Mai mon départ de Paris et l'objet de mon voyage dans ces contrées. Les dernières atrocités de l'Assemblée Nationale envers le Roi m'ont fait attendre à Genève des nouvelles ultérieures. Je les ai reçues : la faction qui maîtrise le Royaume fait relâche pour un instant après son dernier succès ; mais elle ne tardera pas à pousser ses avantages. Le silence des Cours étrangères, la lenteur des Puissances belligérantes, l'indécision de celles qui ne sont pas déclarées aggravent les dangers de S. M. et font apprêter de nouvelles horreurs. Je ne suis, Monsieur le Maréchal, que l'interprète des inquiétudes que l'on m'a transmises et du désir ardent qu'on aurait de voir les Puissances prendre enfin un ton menaçant.

Je partirai après-demain pour Cologne, où j'espère trouver le chevalier Bertrand, frère du Ministre de la Marine et qui vous aura instruit de la mission tardive qui m'a été confiée. Je suis, de plus en plus, convaincu de son inefficacité ; mais du moins, je tenterai les démarches qui pourront avoir votre approbation préalable.

Recevez l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Maréchal,

votre très humble et très obéissant serviteur
MALLET DU PAN

Nouveau message le 28 juin. Des accidents de voiture ont empêché Mallet Du Pan de suivre de près le chevalier Bertrand. Au reste, les voyages sont difficiles. A Coblenz, Mallet Du Pan ne réussit à passer qu'au bénéfice de sa nationalité genevoise. A Bonn, il put, toutefois, sans être trahi, s'entretenir avec M. de Montlosier, hier encore député de la Noblesse aux Etats-Généraux, le chevalier de Parrat et M. de Cazalès, ancien député de la Noblesse, comme Montlosier.

Francfort, le 28 Juin 1792.

Monsieur le Maréchal,

Les mauvais chemins et quelques accidents de voiture ne m'ont permis d'arriver que hier. Je ne pus traverser Coblenz sans échapper à M^r Prioreau qui, cependant, sur ma simple désignation de Genevois,

me laissa passer outre sans s'informer de mon nom. A Bonn je rencontrais MM. de Montlosier et le chevalier de Parrat qui étaient venus voir Mr de Cazalès : vous les connaissez l'un et l'autre, Monsieur le Maréchal ; ce n'est pas eux qui trahiront le secret de mon passage, dont je n'ai dû leur indiquer le but que comme au reste du public.

Vous pressentirez le saisissement d'horreur avec lequel j'ai appris à mon arrivée les scènes du 20 Juin¹. J'ai reçu aujourd'hui plusieurs lettres de Paris des 21, 22 et 23. Elles me transmettent uniformément des détails à glacer le sang, recueillis dans le Château même. La Correspondance politique en a donné une relation fidèle : vous pourrez avoir cette feuille par Mr de Montlosier.

Cette répétition des journées des 5 et 6 8^{bre} qu'on pouvait croire devoir être uniques dans l'abominable histoire de la Révolution n'a pas été souillée par des assassinats ; mais elle les surpasse en atrocités outrageantes. S. M. a bu le calice jusqu'à la lie, en conservant néanmoins toute la fermeté compatible avec de semblables circonstances. A la date du 23, on me mande qu'on craignait de nouveaux forfaits si les trois Ministres Jacobins n'étaient pas rappelés, la Reine renvoyée à son Neveu et les deux Décrets sanctionnés.

Vous voyez, Monsieur le Maréchal, combien mes terreurs étaient fondées en vous exposant les dangers du Roi, et que j'avais de puissantes raisons d'insister sur le peu d'appui qu'offrait l'espoir d'épouvanter un peuple si pervers par de simples démonstrations. C'est au moment que deux cent mille hommes marchent contre l'Assemblée qu'on a renouvelé cet infâme outrage à toutes les têtes couronnées. La Garde nationale a justifié les couleurs sous lesquelles je vous la dépeignais : elle a montré autant de bassesse que de connivence : jusqu'à la Gendarmerie à cheval a jeté ses cartouches, lorsque Mr de Rhulière (sic) lui a ordonné de charger ses armes.

Au nom de Dieu, Monsieur le Maréchal, que vous, que le Conseil, que les Princes fassent donc sentir aux Puissances combien leurs lenteurs, leur silence, l'incertitude même où elles laissent les Emigrés aggravent les maux de l'intérieur et les périls de LL. MM. Ce silence, cette guerre défensive, cette apparente indécision, ces mouvements si tardifs désespèrent tous les Royalistes et le Roi lui-même. Dans une lettre du 22 que m'écrivit un homme important et judicieux, on me presse de redoubler d'efforts. « La populace, me dit-on, le Peuple, la petite Bourgeoisie sont intimement persuadés que, la Constitution étant faite et les lois écrites, le Roi seul est la cause directe ou indirecte qu'elle ne réussit pas : aucun raisonnement

¹ Voir à ce propos *Histoire politique de la Révolution française*, par Alphonse AULARD, p. 184-188.

ne peut faire changer leurs idées là-dessus. Ils sont toujours dans la même sécurité sur les armées étrangères : la retraite de M^r Gouvion tué, semblable à celle de Philippeville, n'a fait aucune impression. Luckner étant entré en Flandre par Menin, et ayant pris possession de Courtrai, a fait tout oublier ; on espère qu'il prendra tout le reste et que les Brabançons payeront l'armée. Les Parisiens chanteront et danseront lorsque l'ennemi sera à vingt lieues d'eux ; ils creuseront des fossés, des retranchements ; ils s'amuseront comme à la construction du Champ de Mars, parce qu'ils sont persuadés qu'aucune armée ne peut prendre une ville qui renferme sept cent mille âmes. »

Ce tableau est d'après nature : il doit diriger la marche des Cabinets. « Des soldats, m'ajoute-t-on, des soldats, et encore des soldats. Qu'on ne se flatte plus ; si les forces étrangères n'entrent pas au plus tôt, il me paraît impossible que le Roi et les siens ne succombent incessamment. On n'obtiendra rien en proposant et en parlémentant, car c'est faute d'action et non de paroles que le Royaume a péri. »

Au reste, le Roi est la victime des conseils pernicieux qu'il a suivis, contre lesquels je m'étais efforcé de mettre en garde à mon départ et dans toutes mes lettres, et dont le secret m'a été révélé dans une lettre *presque officielle* du 20, dont voici les principaux passages.

« Les dispositions du dehors ne se caractérisent pas, et l'assurance de l'impunité permet aux factieux de tout oser, parce qu'ils peuvent effectivement tout. L'état de danger est tel que plusieurs Royalistes ont *cru devoir se réunir à des Constitutionnels modérés* pour sauver le Roi et sa Famille, très positivement menacés de perdre la liberté, la couronne et la vie. On se propose d'engager le Roi à s'entourer d'un Conseil de confiance *très nombreux*, d'agir d'après la Constitution. On ne ferait rien dans ce système de conforme aux intérêts de Coblenz ; mais on ne mettrait en usage rien qui ne pût par suite de temps s'accorder avec l'intérêt des Emigrés. On parviendrait ainsi à augmenter le *pouvoir moral* du Roi, à se rendre maître de la majorité de l'Assemblée, et à faire des *changements utiles*. La coalition qui se forme à cet égard est bien composée ; mais elle est subordonnée aux événements du dehors. »

On finit par une série de questions dont l'invasion des Tuilleries a été la réponse. Ces débats de Feuillants et de Jacobins ont amené la dernière crise et le Roi se trouve plongé dans le deuil et l'ignominie pour avoir M^r de Chambonas à la tête des Affaires extérieures et pour ne pas démentir M^r de la Fayette. Quel parti prendra celui-ci ? je présume que les Jacobins ne redoutent pas plus son armée que la Garde Nationale de Paris et que, s'il hasarde une démarche, il sera assassiné ou livré à ses ennemis.

Ne serait-il donc pas possible de déterminer les Puissances à une première déclaration, à accélérer les mouvements offensifs et à procurer aux Emigrés une contenance qui les montre réellement redoutables ? Je m'occupe d'une note à ce sujet ; j'aurai l'honneur de vous l'envoyer dans deux jours, avec le projet de Manifeste; vous la jetterez au feu si vous croyez cette démarche inutile. Il sera aisément démontré que la facilité de l'exécution dépend souverainement de sa promptitude et que si on laisse périr le Roi et sa famille, la France entière sera couverte de sang et de ruines, et qu'on aura mille fois plus de peine à relever les débris de la Monarchie.

La question que vous me proposiez à mon départ, Monsieur le Maréchal, présente, ainsi que vous l'observez, l'objection de la répugnance du Roi. Toutes les fois que le bruit public a annoncé l'une ou l'autre de ces dénominations prochaines, S. M. en a été vivement affectée. Il me semble qu'on ne pourrait guère se passer d'un consentement tacite, d'une consultation préalable ; les atrocités du 20 donnent un nouveau poids à cette démarche. Quant aux formes, je pense comme vous que la Régence est plus légale ; mais il me semble beaucoup plus important de consulter ici les convenances que les usages ; car l'opération est dirigée contre gens qui ont foulé aux pieds les lois et les coutumes et qui ne s'aviseront pas d'y puiser des arguments de nullité. Non seulement le titre de Lieutenant-général me paraît plus doux quant à S. M. ; mais il répond, de plus, à son objet. Il sera très important de détruire dans le Manifeste des Princes un subterfuge par lequel les factieux ne manqueraient pas de rétorquer lorsqu'on réclamera la liberté du Roi et qu'on annoncera un Lieutenant-général du Royaume. Pour éblouir sur la captivité du Prince, ils citeront l'exercice de son veto, le renvoi libre de ses Ministres. Il me semblerait utile de définir clairement cette captivité, en appelant de ce nom tout état où le Monarque est forcé à l'exécution de lois qu'il n'a consenties que par la violence, et où il ne peut même exercer sa prérogative dans l'application de ces lois de contrainte, sans courir le risque de sa vie.

Le couronnement est retardé jusqu'au 20, par la fatigue qu'a éprouvée le Roi à son couronnement en Hongrie ; c'est du moins ce que m'assura hier un des Ambassadeurs.

Opineriez-vous, Monsieur le Maréchal, à ce que je transcrivissons une copie de mon Mémoire à l'Empereur, pour être présenté au Duc de Brunswick après son arrivée à Coblenz ? Mr de Bouillé à qui j'étais autorisé de confier le but de mon voyage s'en chargerait, je pense, si vous n'aviez pas des rapports directs avec S. A. S., ou si d'autres motifs vous éloignaient de servir ici d'intermédiaire.

Je suis aussi navré que découragé par les nouveaux crimes de Paris. La situation du Roi, celle de Mad^e Elisabeth qui, à chaque

minute, s'est trouvée entre la canaille et S. M. me pénètrent de douleur. On m'aura oublié dans cette crise ; car je ne reçois aucune lettre pour avoir accès auprès de l'Empereur, et ma démarche sans titre n'aurait aucune force.

Recevez l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Maréchal,

votre très humble et très obéissant serviteur

MALLET DU PAN

Nouvelle lettre de Mallet Du Pan à Castries le 4 juillet 1792. Mallet Du Pan est à Coblenz, déçu de n'y pas trouver les instructions qu'il attendait. Il eût souhaité joindre l'empereur d'Autriche François II, mais le jeune souverain était au milieu des préparatifs de son couronnement qui devait avoir lieu très prochainement à Francfort. Castries appuierait-il une demande d'audience à présenter par l'intermédiaire du comte Romanzov ?

Monsieur le Maréchal.

Aussitôt après la réception de votre lettre, je suis parti de Francfort, arrivé hier ici¹ à quatre heures, et n'ai trouvé aucune espèce quelconque d'avis et de direction pour remplir le but de ma course. Il paraît qu'on a absolument oublié que je dusse venir. Mes efforts personnels ont été aussi infructueux le matin que hier au soir. Il m'est impossible de prolonger mon séjour sans manquer ce qu'il me reste à faire à Francfort. L'Empereur est élu demain et sera couronné quatre jours après. Je n'ai pu qu'ébaucher les moyens de parvenir à lui ; si je ne suivais pas la chose entamée à cette fin du jour à l'heure, je ne parviendrais jamais. Il me reste, de plus, à achever le travail que je destine à passer sous les yeux de S. M. I. Pour tout cela, je n'ai que trois jours ; si je n'arrive pas demain matin avant 8 heures à Francfort, je trouverai les portes fermées jusqu'au soir, à cause de l'élection. Vous savez, Monsieur le Maréchal, qu'il faut dans de telles circonstances ne pas désemparer, être toujours prêt ; car on ne vous attend pas, et deux heures d'absence peuvent vous faire perdre des facilités qu'on ne retrouve plus.

J'espère avoir à mon retour des lettres de Paris qui me procureront peut-être des moyens plus directs d'aborder ma destination ; mais j'ai dû me préparer à en saisir d'autres au besoin. L'un des

¹ A Coblenz.

plus heureux, à ce que je pense, Monsieur le Maréchal, serait un billet de votre main pour Mr le comte de Romanzow ; il m'a paru parfaitement versé dans toute cette affaire-ci ; il m'a donné des témoignages d'estime, et si j'y étais autorisé par une lettre de votre main, je n'hésiterais pas à lui confier le but de mon séjour à Francfort et à solliciter son intervention pour pénétrer, moi ou mon travail, jusqu'à S. M. I.

Si vous n'entrevoyez pas d'inconvénients dans cette marche, vous auriez la bonté de m'adresser votre lettre à Francfort, où je serai demain de grand matin.

Il ne me reste, Monsieur le Maréchal, qu'à vous prier très humblement d'être mon interprète auprès des personnes que je n'ai pu voir, de leur rendre compte de mon empressement à me rendre à leurs ordres, de l'oubli où l'on m'a laissé et de l'impérieuse nécessité où je suis de regagner Francfort.

Recevez l'assurance des sentiments très respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Maréchal,

votre très humble et très obéissant serviteur

MALLET DU PAN

Coblentz, le mercredi 4 Juillet [1792]
à 11 heures du matin.

Le 6 juillet, Mallet Du Pan est de retour à Francfort, toujours sans les instructions qu'il est en droit d'attendre. Enervé, il ne se montre pas désemparé. Il fait tenir au maréchal un projet de manifeste à soumettre à l'approbation du duc de Brunswick, chef des armées coalisées contre la France révolutionnaire. Ce projet est fort différent des autres écrits présentés au duc. Il insiste moins sur des griefs personnels que peuvent avoir à exposer les émigrés que sur « les outrages contre le Roi, l'abolition de la Monarchie, les attaques aux propriétés, la subversion de toute règle, l'anéantissement du Royaume ». Il laisse entendre à Castries que le roi l'approuve.

Dans un post-scriptum, Mallet Du Pan évoque la confusion dont il fut le témoin à Coblenze, confusion augmentée par la présence du duc de Brunswick et du prince de Nassau.

Francfort, le 6 Juillet 1792.

Monsieur le Maréchal,

En arrivant ici hier, j'y ai trouvé une lettre de fraîche date de Mr B. qui renfermait un billet de la main de S. M. portant ces mots : « *La personne qui présentera ce billet connaît mes intentions, on peut y avoir confiance* ». Il paraît qu'on s'est mépris au sens de mes demandes, car ce titre vous était destiné, Monsieur le Maréchal, à vous auprès de qui j'en avais le moins besoin : C'est pour S. M. A. qu'il m'eût été nécessaire et depuis la lettre de Mr B., je suis encore plus impérieusement obligé de poursuivre avec activité mes démarches de ce côté-là. Peut-être m'enverra-t-on les lettres que j'ai sollicitées, mais, dans l'incertitude, je vais multiplier mes efforts en vous priant de nouveau de venir à mon secours par la voie que j'ai eu l'honneur de vous indiquer dans la lettre que je portai à Coblenz à votre hôtel mercredi dernier.

Par un excès de précaution dont je vous fais mes excuses, j'avais serré et oublié dans mon portefeuille la lettre incluse du 28 juin où je répondais aux questions que vous m'aviez laissées à Cologne. J'étais incapable de négliger d'y répondre, mais je ne l'ai pas été de croire que le jour même où j'avais écrit cette lettre, elle était partie pour sa destination. Je vous la renvoie telle quelle parce qu'elle contient divers objets sur lesquels je sollicitais votre attention.

Mon mémoire et la note additionnelle dont je parle dans cette lettre sont prêts. Je n'attends que votre avis, Monsieur le Maréchal, pour le faire parvenir à Mr le Duc de Brunswick ; le duplicata de l'un et de l'autre est destiné à S. M. A.

Quant au projet de Manifeste, je le recopie aujourd'hui ; il vous sera expédié demain. Je désire vivement qu'on n'arrête aucun plan à cet égard avant que ce canevas ait passé sous vos yeux : je l'ai dressé dans l'esprit qui me semble répondre le mieux au but de la chose, aux convenances demandées par S. M. et la dignité des Princes. J'y présente leurs griefs personnels en seconde ligne, faisant porter leur déclaration spécialement sur les outrages contre le Roi, l'abolition de la Monarchie, les attaques aux propriétés, la subversion de toute règle, l'anéantissement du Royaume, etc. Je crois que cette forme, différente de celle qu'on a prise dans d'autres écrits, préviendra très avantageusement les esprits, et contribuera beaucoup à diminuer les préjugés.

M. B. me mande que son commettant est satisfait de ma conduite et de ma marche, qu'il approuve ce que j'ai fait jusqu'à ce jour, et que mes lettres lui ont donné quelque consolation. C'est l'unique et seul objet de mon ambition dans ce voyage ; les sentiments que m'inspirent les malheurs accablants de S. M. suffisent à soutenir mon zèle, éclairé et soutenu par le vôtre.

On me prie encore et très fortement d'insister sur la promptitude du Manifeste, *sans quoi*, me dit-on, *tout est perdu*. Le R. a cette diligence particulièrement à cœur, et avec raison. La dernière apparition de M^r de la Fayette qui a, enfin, levé le masque va amener une nouvelle crise. La fermeté du Roi et l'affreux scandale des derniers attentats ont ramené à ce prince un très grand nombre de personnes. Dans ce mouvement des esprits, dans ce balancement des forces, le manifeste opérerait un grand effet. Si l'on tarde encore, le découragement saisira les Royalistes, ceux qui sont prêts à se réunir à eux molliront et les Républicains ensanglanteront les Tuilleries. Pressez ces vérités, Monsieur le Maréchal ; elles sont irrésistibles ; honorez-moi d'une réponse et recevez l'itérative assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Maréchal,

votre très humble et très obéissant serviteur

MALLET DU PAN

P. S. Je n'avais pas perdu une heure pour me rendre à Coblenz ; tout y était dans la confusion et j'ai été perdu au milieu des embarras, des déplacements, de l'arrivée du duc de B. et du prince de Nass. Cette circonstance m'aura sans doute fait oublier ; vous savez, M^r le Maréchal, que je compte les minutes de mon temps ; j'apprends que les Princes eux-mêmes vont quitter Cobl. N'auraient-ils pas eu ici quelqu'un de confiance qui eût pu me transmettre leurs demandes ou leurs intentions ?

Quelques jours plus tard, il se répand en doléances à propos des difficultés techniques qu'il rencontre dans l'accomplissement de sa tâche. Il a réussi à mettre sur pied son projet de manifeste et l'a rédigé en tenant compte du caractère national. « Le Français aime qu'on lui parle raison lors même qu'il déraisonne le plus fort... ».

Francfort, le 10 Juillet 1792.

Monsieur le Maréchal,

On ne m'a remis que ce matin la lettre du 6 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Coblenz. Si je l'eusse reçue le lendemain ou le surlendemain de sa date, mon voyage serait exécuté ; mais il devient impossible dans ce moment, où obligé de tout recopier moi-même, j'ai à terminer et à tenir prêts (*sic*), sans le moindre délai, un travail qui ne peut être renvoyé. L'Empereur arrive demain ; il faut me préparer les voies ; jusqu'ici, mes occupations de cabinet ne m'ont pas permis une visite, et je ne puis les terminer qu'après-

demain. Le couronnement a lieu samedi et je ne pourrais me déplacer cette semaine sans perdre inévitablement les moyens de remplir mon objet la semaine suivante.

Il n'est ni dans mon intention ni très probablement en ma puissance d'avoir ici une audience avant huit jours. Celle à laquelle vous avez la bonté de m'inviter la précédera certainement et pourrait s'effectuer lundi prochain, ou dimanche, s'il m'est possible de partir samedi soir. Dans le cas où les Princes viendraient à Bingen, ainsi qu'on l'annonce, la chose serait encore plus accélérée, puisque je pourrais aller et revenir le même jour.

Dans tous les cas, Monsieur le Maréchal, j'attendrai vos avis ultérieurs avant samedi, et je vous prie très humblement d'être auprès des Personnes l'interprète des motifs forcés de mon retard.

Voici le projet qui m'a consumé trois journées par la fatale nécessité de transcrire. Ma première idée était de se réduire à une Déclaration très courte, mais la réflexion m'a ramené au plan que j'ai suivi. Il faut, ce me semble, se conduire un peu d'après le caractère national et assurer à une aussi grande démarche l'efficace qu'elle doit produire. Or, le Français aime qu'on lui parle raison lors même qu'il déraisonne le plus fort : il s'agit, au moment de frapper, de convaincre chacun de l'existence des griefs et de la gravité des motifs. Une Déclaration pure et simple paraîtra une Déclaration de guerre ; elle effarouchera les esprits. Il importe, ce me semble, que la Nation sache, à ne pas s'y méprendre, pourquoi et dans quel but on est armé. Un manifeste dans ce sens, réduit aux faits généraux démontrés, sans phraseries, sans déclamation, balance puissamment les ressources que les Factieux voudraient tirer de l'opinion. J'ai tâché de remplir cet objet, et surtout (ce qui me paraît indispensable) de parler à tous les intérêts, de montrer que la Révolution les frappe tous et ne traite de ceux des Princes et des Emigrés qu'en dernière ligne. Cette forme m'a paru la plus conforme à la dignité des Princes, et la plus rassurante pour le public. Ou je me trompe fort, ou cette tournure ferait une grande impression, d'autant plus grande qu'elle est peu attendue. On s'est, jusqu'ici, trop jeté dans les généralités rebattues, *le Trône et l'Autel, les Droits des Ordres, l'antique Constitution*, etc. Il est bon de dire les mêmes choses, mais en d'autres termes, et d'entretenir les Français du dedans de ce qui les touche encore plus que de ce qui touche les absents.

Au surplus, ceci est un pur canevas qui aurait besoin d'une rédaction définitive et que j'abandonne à quiconque est en état de faire mieux.

J'ignore d'où les Ambassadeurs ont pu savoir le but de mon voyage ; qui que ce soit n'en a reçu ici de moi la confidence, tant s'en faut. Vraisemblablement, cette information sera venue de Paris ou de Bruxelles.

Recevez l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Maréchal,

votre très humble et très obéissant serviteur

MALLET DU PAN

P. S. Je suivrai votre conseil pour M^r de Romanzof.

P. S. Il vous paraîtra, je pense, nécessaire d'ajouter une clause comminatoire contre les violences ; le temps m'a manqué pour suppléer à cette omission et je ne veux pas manquer le courrier.

P. S. A l'instant, Monsieur le Maréchal, je reçois votre lettre du 9 par la poste. Vous voyez, par ce qui précède, la cause de mon absence, due à la négligence des intermédiaires chargés de me remettre la lettre du 6. J'écrirai à M. le C. d'A. et je partirai samedi pour Bingen. Le courrier se charge de ce paquet qu'il vous fera parvenir demain à Cologne.

Dans la lettre suivante du 19 juillet 1792, le défenseur de la monarchie ne craint pas de donner un avertissement sérieux aux émigrés, qui, à ses yeux, n'ont rien appris, mais ont tout oublié sauf leurs intérêts particuliers.

Il faut, juge Mallet Du Pan, que le maréchal de Castries intervienne en vue du « rétablissement des choses » ; il ne faut pas qu'éclate une nouvelle révolution, due à certains personnages. Les Jacobins sont maîtres de Paris. Ce n'est pas le moment pour les soutiens de la monarchie de renouveler de graves erreurs. Mallet Du Pan se déclare prêt à transmettre au chevalier de Beauteville, chargé des intérêts français en Suisse, les ordres du maréchal.

Francfort, le 19 juillet 1792.

Monsieur le Maréchal,

Votre lettre du 11, la dernière qui me soit parvenue, ne m'accusait point la réception du paquet à votre adresse que j'avais remis le 9 ou le 10 au courrier de M^r de Calonne, lequel me promit de vous le faire parvenir sur le champ.

Je ne prends la plume que pour savoir le sort de cet envoi et pour vous instruire que ma mission ici a eu le succès désiré. On m'a honoré d'une assez grande confiance pour me faciliter toutes les ouvertures, et j'ose vous dire que je l'ai due principalement à

l'esprit de modération et à la conformité de mes demandes avec ce qu'on savait antérieurement des intentions de S. M. Le billet de sa main a été heureusement authentiqué par un de ses serviteurs les plus fidèles.

Je ne vous cacherai pas, Monsieur le Maréchal, qu'en rapprochant les facilités de tout genre qui m'ont été accordées avec les obstacles que m'opposait Mr de Romanzof, j'ai cru voir un dessein de m'écartier. Ce qu'il m'avait déclaré impossible s'est effectué le lendemain ; il m'assurait que le Manifeste était imprimé, et sa rédaction n'était pas achevée ; ainsi du reste. Cette voie de Mr de Romanzof étant devenue absolument superflue et ses discours m'ayant paru contradictoires avec tout ce que j'ai rencontré depuis, je ne l'ai pas revu.

On m'a demandé beaucoup d'écritures et de solutions ; j'ai satisfait à tout avec la réserve de la prudence. Mais, ce que je me hâte de vous certifier, et dont j'ai reçu les assurances officielles les plus positives et les plus réitérées, c'est qu'aucune vue d'intérêt ne se mêle à l'opération, qu'on ne veut pas un village, qu'on ne prendra pas une maison. On n'annoncera, on n'a d'autre but que celui désiré par S. M. et par vous-même, Monsieur le Maréchal.

Je vous avouerai encore avec franchise que j'ai été ou consolé, ou surpris, de retrouver chez les Etrangers la vivacité d'intérêt et la considération pour S. M. que j'ai vainement cherchées dans la pluralité des Emigrés. Leur indifférence aux infortunes de leur souverain, leur légèreté, l'indécence avec laquelle je les ai vus se livrer à tous les plaisirs publics, à l'instant où la tête de leur Roi venait d'être souillée d'un bonnet rouge, m'ont prouvé une grande profondeur de corruption. Je voudrais bien n'avoir à faire cette observation que sur des jeunes gens. Chacun parle de sa bravoure et de ses souffrances ; le long martyre du Roi, le dévouement des braves serviteurs qui ont entouré sa personne font à peine impression. Ce n'est qu'ici, que dans les rangs inférieurs, que j'ai retrouvé de vrais Royalistes.

Vous serez probablement appelé, Monsieur le Maréchal, à concourir au rétablissement des choses, et, sûrement, vous ne laisserez pas faire une seconde Révolution par le choix de personnes qui en feraient éclater dix par année, si on leur donnait l'autorité.

Les nouvelles de Paris vous parviennent aussitôt qu'à moi. Voilà les Jacobins maîtres absous de la Capitale. Deux cents membres de la minorité ont quitté l'Assemblée. Je crains moins le 14 que les jours suivants. On m'a promis que le Manifeste paraîtrait du 24 au 26.

Peut-être serai-je encore mandé demain à Mayence. Si rien ne m'arrête, mon départ est fixé à lundi soir, ou mardi, et je serais bien heureux de recevoir encore ici une lettre de votre main, ainsi que vos ordres pour la Suisse et pour Mr le chevalier de Beauteville.

Il a plu à Mr de Chambonas de présenter notre République comme armée contre l'Assemblée Nationale et servant de place d'armes au Roi de Sardaigne et à Berne. Cette sottise va nous entourer de troupes françaises et de dangers, qui nous obligeront à nous faire réellement garder par nos voisins.

Je ne sais à quoi attribuer le silence des Princes. Je demandai il y a 8 jours l'heure et le moment à Mr le comte d'Artois ; point de réponse ; dimanche matin, je me proposais de passer outre et d'aller à Bingen ; pas un cheval ici à aucun prix et j'appris que les Princes arrivaient le lendemain. Une heure après son entrée, je fis parvenir à Mr le comte d'Artois une seconde lettre où je réitérais ma demande ; aucune réponse. Il me revient que Mr de Calonne et ses amis sont aussi mécontents de mon Mémoire que de ma mission : je dois attribuer avec vraisemblance le silence des Princes à ces dispositions.

Mon Mémoire étant depuis quatre jours entre les mains du Roi de Prusse, j'ai jugé inutile de le faire passer à Mr le duc de Brunswick.

Recevez l'assurance itérative des sentiments de reconnaissance et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Maréchal,

votre très humble et très obéissant serviteur
MALLET DU PAN

Les dangers ? Mallet Du Pan n'a pas tort de les prévoir ; six années plus tard, Genève est occupée par les troupes du Directoire. Ses voisins — et là il se trompe — ne l'ont pas gardée !

A l'heure où il écrit, Mallet Du Pan est fort marri de ne recevoir aucune réponse des princes auxquels il s'est adressé. Il lui est pourtant indispensable de voir le comte d'Artois. Peut-être faut-il attribuer ce silence au fait que M. de Calonne, cet ancien ministre exilé, ni ses amis ne pardonnent à Mallet Du Pan les vérités contenues dans son mémoire et sont jaloux de la confiance que lui a marquée Louis XVI en le dépêchant à Coblenz et ailleurs. L'ambassadeur officieux ne se décourage pas. Le 8 août, il rapporte une opinion sévère : il faut que le lieu même où le roi fut arrêté lors de sa fuite, il faut « que Varennes soit rasé, labouré, ensemencé de sel », que dans chaque ville où la Révolution causa des désordres on s'assure d'un certain nombre de Chefs-Clubistes, qu'on les exécute et qu'on abatte leurs maisons.

Emporté par la passion, Mallet Du Pan dit approuver pareilles mesures. Il les juge indispensables « si l'on veut frapper d'épouvante la capitale et les provinces éloignées, arracher le peuple à ses illusions et avancer la besogne ». Pas de grâce pour les Jacobins ! Il faut prévenir de nouveaux forfaits et faire œuvre de justice éclatante, canonner les fortifications et « bombarder deux heures les villes résistantes ». Toute fausse modération serait dangereuse.

Telle est l'opinion de Mallet Du Pan. Il s'indigne à la pensée que certains aristocrates l'accusent d'avoir, par un projet, affaibli le manifeste dit du duc de Brunswick¹. Au contraire ! Il n'estimait pas la déclaration assez ferme, il la voulait seulement mieux adaptée aux circonstances. Les émigrés, selon lui, ignorent la situation. Ils voient encore « avec la lunette de 1789 ». Or, tout a changé : acteurs, projets, moyens. Il faut intimider les scélérats derrière lesquels se traîne le peuple, mais ne pas oublier qu'il est impossible de rétablir l'ancien régime, tel que l'entendent ses partisans.

Les Alliés, eux aussi, n'ont pas toujours une juste vision des choses. Ils négligent la Suisse qui se trouve dans une situation délicate depuis qu'elle somma l'Assemblée nationale d'évacuer l'évêché de Bâle.

Mallet Du Pan ne se décourage pas. Sa correspondance avec le maréchal se poursuit. Violent et passionné au début, il devient un politique fort sage, s'élevant contre tout esprit de vengeance, et prophétisant, si le futur monarque est induit en erreur par son entourage, l'avènement de « quelque audacieux brigand ».

A Londres, où il achèvera ses jours, il continuera à blâmer une émigration à talons rouges, légère et inconsciente, et se réfugiera dans la lecture de la Bible. Le 10 mai 1800, il tombe, vaincu par la maladie, laissant à ceux qui l'avaient connu le souvenir d'un cœur généreux et d'une âme droite.

¹ Publié le 25 juillet 1792 sous la signature du duc de Brunswick, le fameux manifeste avait été rédigé par un ancien intendant du duc d'Orléans, le marquis de Limon, sous le patronage de l'ancien ministre Calonne. Agréé par les frères du roi, il proclamait la nécessité de rétablir l'ancien régime, avec l'absolutisme le plus absolu. (Sur *Calonne*, voir Pierre GALEY, Paris, 1949.)